

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 5 (1959)
Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

C'est après le second tour de scrutin de l'Assemblée fédérale réunie que la fumée blanche sortit de la cheminée inexistante du Palais fédéral. Le 11 décembre, elle a élu le professeur Fritz Traugott Wahlen, sous-directeur général de la F.A.O. à Rome, membre du Conseil fédéral, à la place de feu M. Markus Feldmann. Les antécédents de cette élection ont été quelque peu extraordinaires, le professeur Wahlen n'ayant nullement été le candidat du parti paysan, artisan et bourgeois du Canton Berne. Mais, en fin de compte, le groupe parlementaire de ce parti, comptant 12 Bernois et 13 Confédérés des autres cantons, a fait sienne la candidature du professeur Wahlen, célèbre agronome, auteur et exécuteur du plan de l'extension des cultures pendant la guerre de 1939-45, homme hautement intelligent, fin et muni d'une expérience mondiale puisqu'il a travaillé longtemps au Canada et vécu dix ans à Rome, connaissant l'Afrique, l'Asie et l'Amérique. Le conseiller fédéral Wahlen se rend pourtant compte qu'il a des ennemis farouches au sein du Parlement, qui ne lui pardonnent pas son indépendance d'esprit, sa franchise, son mépris des mauvaises coutumes d'une routine parlementaire, des combines et manœuvres qui sont tombées en désuétude en France. L'immense popularité du professeur Wahlen l'a emporté sur la routine. Honneur à la majorité des chambres réunies, mais attention à la minorité très forte !...

Après trois semaines de session d'hiver, les députés du Conseil national et du Conseil des Etats sont rentrés dans leur foyer. Ils avaient la satisfaction d'enregistrer une très forte majorité populaire pour le traité avec l'Italie concernant la construction d'un barrage à l'intérieur du Parc national et une majorité convenable pour l'augmentation de la mise dans les jeux de boule, les deux projets ayant été nettement approuvés par le peuple et les cantons. Ils avaient aussi à prendre connaissance des grandes difficultés et obstacles au sujet de la création d'une zone de libre échange, M. le conseiller fédéral Max Petitpierre ayant été à même de leur donner des impressions directes de son déplacement à Paris, tandis que le président Holenstein brossait le tableau commercial de ce problème important et inquiétant pour la Suisse. Les porte-parole du gouvernement ont été très modérés en laissant entrevoir une dernière chance d'union entre le marché commun et les autres pays. Si tel n'est pas le cas, la Suisse saura se défendre. Toute lutte fratricide entre les pays libres est d'emblée regrettable, mais il ne faut pas se tromper sur l'esprit des autorités suisses...

Le 1^{er} février, le suffrage féminin sera mis au vote. Les comités s'organisent, et parmi eux, un peu partout dans les cantons, des comités de femmes combattent vigoureusement cette innovation pour la démocratie la plus ancienne du monde. Les chances du vote sont minimes ; le citoyen suisse prétend que c'est d'abord sur le plan communal et cantonal et non pas fédéral que le droit de vote des femmes doit se réaliser. Mais des partis et groupements politico-économiques impor-

tants militent officiellement en faveur de l'égalité des droits : les socialistes, les syndicalistes, les organisations chrétiennes-sociales, la majorité des radicaux. Reste à savoir si leurs adhérents donnent suite aux conseils des chefs. Tôt ou tard, mais certainement tard, la Suisse donnera le droit de vote aux femmes, mais il est de notoriété générale que des révisions aussi fondamentales exigent plusieurs votations fédérales. Les femmes intelligentes qui luttent en faveur de leurs droits politiques s'en rendent compte ; seulement, elles espèrent que, par-ci, par-là, une région, peut-être même un canton tout entier, dise oui ; dans ce cas-là, elles ne manqueraient pas de revenir à la charge sur le plan cantonal par la voie d'une initiative du droit public cantonal.

Les organisations féminines ont nettement pris part contre le livre vivement discuté en Suisse, écrit par l'avocate Iris de Roten-Meyer, Zuricoise d'origine, Valaisanne par son mariage, femme douée d'une intelligence remarquable, mais certainement exagérant lorsqu'elle prétend que la femme suisse vit dans une espèce d'esclavage, qu'elle est une femme emprisonnée dans des traditions périmées, une situation sociale et juridique ignoble, et que la femme d'aujourd'hui, en général, non seulement la femme suisse, devrait enfin trouver une situation beaucoup plus indépendante et plus digne de ses valeurs. Le livre a tellement heurté les sentiments de bien des femmes qu'il a sans doute rendu de très mauvais services à la cause des femmes à la veille d'une votation aussi importante.

Après le suffrage féminin, c'est le tour de la protection civile, repoussée déjà une fois par la majorité du peuple suisse parce que les femmes auraient été astreintes à un service obligatoire. Cette fois-ci, cette idée a été abandonnée. Le Conseil fédéral a tout de suite voulu faire élaborer une loi d'exécution, mais le Conseil des Etats a repoussé cette idée en faisant valoir que la base constitutionnelle faisait défaut. Le Conseil national a adhéré à cette conception qui veut dire que c'est tout d'abord le souverain, le peuple, qui doit se décider en faveur d'un nouvel article constitutionnel. L'article est maintenant prêt ; il incombe au Conseil fédéral de fixer la date de la votation. On espère que le peuple dira oui, mais personne ne peut assumer la garantie de l'acceptation. Les raisons sont très diverses. D'une part, il y en a qui disent que toute protection civile est illusoire à l'époque de la bombe H, d'autres qui réclament tout d'abord des informations suffisantes au sujet des obligations de service du peuple.

Et, finalement, le peuple suisse voudrait savoir si la grande réforme de l'armée verra bientôt le jour, parce que l'on s'attend à une réduction de l'âge de service allant actuellement jusqu'à soixante ans ; s'il est porté à 55 ans, par exemple, les effectifs du service de la protection civile pourront beaucoup plus facilement être recrutés.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 600

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 93.609. — Dépôt légal : I-1959 N° 44/1959

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire